



Sommaire

Le Commentaire	Jacques Rivier	3
Infos comité	Yves Flourié	5
Convocation à l'AG 2025		6
Menu AG 2025		7
PV AG 2024		8-24
Hangar été 2025		25-27

Edition / publicité

Cercle de la Voile de Neuchâtel

Port du Nid-du-Crô – Route des Falaises 14 – 2000 Neuchâtel

Internet : www.cvn.ch

E-mail : cvn@cvn.ch

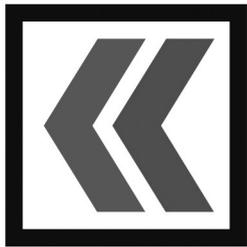
Président :

Cercle de la Voile de Neuchâtel

André Haenni

Port du Nid-du-Crô – Route des Falaises 14 – 2000 Neuchâtel

E-mail : president@cvn.ch



BCN



Au mois de novembre dernier, nous avons appris le décès de Pierre-André Giroud, membre fidèle du club depuis 1965 et membre d'honneur.

Son engagement pour le club a été principalement dans la gestion des archives et la gestion des statistiques des régates du Club. Autre aspect de son engagement ; les procédures d'organisation des régates qu'il connaissait parfaitement. Il participait, malgré son handicap, à tous les événements du Club que cela soit depuis la cabine de Start du CVN (photo), à bord de « l'Hubert » ou autour du verre de l'amitié.

Nous sommes nombreux à avoir pu compter sur ses connaissances en matière de pavillonnerie pour procéder correctement à l'organisation d'une régate. Sa passion pour la voile et son engagement envers le club ont marqué des générations de marins de Neuchâtel et d'ailleurs.

Pierre-André était non seulement la mémoire historique du Club, mais aussi un ami cher, apprécié pour sa gentillesse et son engagement. Les « anciens » dont je fais partie, le garderons encore longtemps dans leur mémoire. Merci Pierre-André !



Le discours du Président.

Le 9 décembre dernier, le comité du CVN a pris congé de son chef de base, Charles Martinez.

Lors de son allocution le Président, André Haenni, a remercié Charles pour ses 14 années de collaboration comme organisateur de cours, formateur et responsable matériel du Club.

Engagé sous la présidence de Joël Broye, Charles exerçait cette fonction dans la région du Grand-Est (FR) alors que plusieurs laséristes du CVN (LMT) se plaisaient à participer au Championnat d'Est-France. C'est à cette époque que, sous la conduite de Yves-Dominique Spichiger, les contacts se sont établis et que l'engagement de Charles comme Chef de Base du CVN a été concrétisé.

Un grand merci à Charles pour le travail qu'il a accompli dans le domaine de la formation et du suivi des jeunes navigateurs du Club en Suisse et à l'étranger.

Le discours du Président a été suivi par un apéritif.

Jacques Rivier



ATELIERS PRODUITS SIKAFLEX

Sika viendra faire la
présentation de ses produits !



le 3 avril
de 13h à 17h

**VENEZ
NOMBREUX !**

**bucher
+ walt**

Rte de Soleure 8, 2072 St Blaise

Ne foncez pas tête baissée.
Assurez vos arrières avec nous.

Agence générale Neuchâtel
Stéphane Progin

Rue de la Treille 9
2001 Neuchâtel
T 032 727 60 60

neuchatel@mobilier.ch

mobilier.ch

la Mobilière

19/03/20

Cours de voile 2025 / Inscriptions ouvertes !

Chers membres et amis de la voile,

Nous avons le plaisir d'ouvrir les inscriptions pour les cours de voile 2025.

Cette année, encore, nous avons élargi notre offre de cours de voile pour les petits et les plus grands. Nous espérons ainsi dépasser le très bon bilan de la saison 2024. L'année dernière, nous avons pu accueillir 50 stagiaires sur les cours hebdomadaires et 156 stagiaires durant la période estivale.

Malgré le départ à la retraite de Charles, nous avons trouvé des solutions pour seconder Frédéric et compléter notre encadrement pour les cours hebdomadaires. Ainsi, nous tenons à saluer l'arrivée de Félix Filliger et Camille van Gool qui encadreront respectivement un cours d'Optimist et un cours de J70.

Pour cette saison à venir, nous avons voulu renforcer l'offre de stage en J70 pour nous différencier des autres structures locales et attirer des pratiquants expérimentés. Comme l'année dernière, nous proposons de participer aux régates du Mercredi soir en J70. Un cours de perfectionnement en J70 est également proposé le Jeudi soir.

A noter également, l'ouverture d'un cours de voile le Samedi matin en Optimist (7 à 11 ans) et en RS Feva (11 à 15 ans) pour les jeunes qui souhaitent pratiquer la voile de façon ludique.

Au-delà de ces nouveautés, nous aurons toujours les cours d'Optimist le Mercredi après-midi (enfants), les cours Surprises en soirée (adultes) ainsi que le cours de Laser le Jeudi soir (junior et adultes). Pour le Laser, désormais appelé ILCA, un stage d'initiation sera proposé par Frédéric, juste avant le début de la saison, afin que les nouveaux pratiquants puissent acquérir les bases requises.

N'hésitez pas à promouvoir autour de vous les cours de voile du CVN, notamment auprès de vos enfants ou petits-enfants. Le planning des cours est désormais disponible en ligne sur notre site internet dans l'onglet « Stage et Cours ».

A bientôt sur l'eau !

Yves Flourié, responsable formation

**La prochaine Assemblée Générale
du Cercle de la Voile de Neuchâtel
aura lieu le
mercredi 26 mars 2025
à 19h00 au Restaurant La Voile**

Veillez trouver ci-dessous l'ordre du jour

1. Désignation des scrutateurs
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de l'AG du 20 mars 2024
4. Rapport sur les activités 2024
5. Rapport de la commission bâtiment
6. Rapport du trésorier
7. Rapport des vérificateurs des comptes
8. Approbation des comptes de l'exercice 2024
9. Décharge aux organes responsables
10. Présentation du budget 2025
11. Fixation des cotisations 2026
12. Nominations statutaires
 - a. Démissions
 - b. Révocations
 - c. Nominations
13. Programme de la saison 2025
14. Hommage aux jubilaires
15. Divers et propositions émanant des membres

Les documents de l'assemblée générale 2025 seront disponible dès le 12 mars sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.cvn.ch/ag2025>

Pour le comité
André Haenni



Assemblée générale 2025 – menus à choix

MENU

En 3 étapes

Tiradito de thon rouge, sauce macha mexicaine, chips de maïs

- 1) Filet de lotte cuit au barbecue japonais, sauce pil-pil, shii-take grillé, saladinne de saison

Ou

- 2) Secreto de porc ibérique, jus de viande réduit, crème de pois blanc, chou rave en pickles

Entremet chocolat, glace du moment

Prix: 50.- par personne

Le restaurant de La Voile s'adapte à tous vos régimes, cependant il est impératif de nous communiquer toutes spécificités au minimum 7 jours à l'avance.

Merci de bien vouloir vous **inscrire jusqu'au vendredi 14 mars 2025** en indiquant votre nom, le nombre de personnes et le menu désiré par courriel à: secretariat@cvn.ch

**Procès-Verbal de l'Assemblée générale ordinaire du CVN
du 20 mars 2024 à 19h00
au restaurant « La Voile »**

Présidence: André Haenni

Présents: membres actifs (selon liste)

Excusés: Pascale Maurissen, Martine Berly, Pascal Ferrari, Leya Perrenoud, Joël Von Allmen, Joël et Sonia Broye, Murielle Roth, Christophe Ribaux, Alain Maurissen, Roxane et Philippe Jacobi, Nicolas Rudy, Nicolas Ruetschi, Esther Oggenfuss, François Kistler, Lucien Leroy, Michel Rusca, Olivier Jornod, Etienne Ory, Georges Schneider

Le président ouvre cette Assemblée Générale qui peut siéger valablement puisque convoquée dans les délais selon les statuts du CVN. Il salue les nombreux membres présents et les remercie de leur présence à cette Assemblée.

Le président présente l'ordre du jour comme annoncé sur le site du CVN.

1. **Désignation des scrutateurs**

Laurent Inversin et Cédric Bart sont nommés comme scrutateurs.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'ayant été adressée dans les délais, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. **Approbation des Procès-verbaux de l'AG du 22 mars 2023**

Le procès-verbal de l'AG du 22 mars 2023 a été publié dans le Livre de Bord N° 1/2024.

Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité.

4. **Rapport sur les activités 2023**

Le rapport d'activité est présenté au nom du comité par le président.

Général

Première année de gestion pour le nouveau comité élu lors de l'AG 2023 en mars de l'année dernière.

Les points ayant marqués la vie de notre club et de son comité durant cette année :

- Une année intense en **régates**, avec plusieurs grandes manifestations, parfaitement gérées par nos équipes habituelles, un vrai plaisir de pouvoir compter sur elles.
- L'achat de 3 nouveaux dériveurs RS Feva, pour le **secteur formation**. Cet achat nous a d'ailleurs permis de remporter le 1er prix régional du SANITAS Challenge Award, doté de 5'000.– CHF et d'obtenir une subvention de 3'000.– CHF de la part du Casino de Neuchâtel. Un secteur formation quelque peu au ralenti, avec peu d'inscrits en début de saison, mais aussi quelques nouveaux jeunes pour la 2^{ème} partie de saison. Espérons qu'ils reviennent ce printemps !
- Le repositionnement stratégique de nos activités **voile handicap** et les difficultés de gestion de nos activités sur le site d'Estavayer nous ont conduits à résilier notre engagement sur Estavayer. Une convention a été établie et signée avec Sailability sur Neuchâtel.
- Le droit de superficie concernant **nos bâtiments**, qui arrive à échéance fin 2024. Un mandat a été donné à notre commission bâtiment et après quelques séances et discussions, le droit de superficie a finalement pu être prolongé de 5 ans. Après cette période, la Ville souhaite le retour des bâtiments, afin de lui permettre la mise en œuvre de son plan d'aménagement local, publié en octobre dernier.
- Changement de locataire de notre **restaurant** début août, nouvellement appelé « La Voile », par un jeune chef de 24 ans, avec plein d'idées de cuisines nouvelles et d'enthousiasme.
- Peu d'intérêt pour nos propositions de **voile plaisir** et autres manifestations proposées. Nous allons donc revoir notre offre pour 2024.
- Concernant la **stratégie** de notre club et en relation avec l'évolution de la situation de nos bâtiments, un exercice de redéfinition de notre stratégie a été lancé en 2^{ème} partie de saison 2023. Les priorités retenues : l'organisation de régates et la formation.

Une gouvernance sans heurts pour cette 1^{ère} année, même si l'engagement demandé aux membres du comité semble atteindre sa limite. Pascale Maurissen, responsable de Sailability Neuchâtel a pris la décision de quitter notre comité en fin de saison, pour se concentrer plus intensément sur ses activités Sailability.

Régates

5 régates régionales, 4 régates nationales et une régate internationale, notre club a encore montré un excellent profil d'organisation de régates. Ce bilan solide, nous le devons en grande partie à Joël. Merci Joël ! Pour que nous puissions continuer à jouer un rôle important dans l'organisation de régates au niveau suisse, nous allons, dès cette année, recruter des membres pour l'organisation de régates afin de commencer à répartir les compétences de Joël sur plusieurs épaules.

La seule régate en 2023 qui n'a pas pu avoir lieu a été, une fois de plus, la régate de Noël. Cela n'est toutefois pas dû à l'organisation, mais aux conditions du mois de décembre. Maintenant que cette régate traditionnelle n'a pas pu être organisée pendant 3 années consécutives, nous allons opter pour un nouveau format en 2024.

Formation

Les activités de formation pour l'année 2023 ont été relativement calmes, malgré un succès non-démenti sur les cours adultes Surprise. Parmi les points importants à noter pour l'année passée, voici quelques highlights :

L'acquisition de 3 RS-Feva – dériveur double pour jeunes adolescents – nous permettant désormais d'attirer un jeune public intéressé par une pratique fun de la voile en double. Cette flotte pourrait être portée à 4 bateaux courant 2024 en fonction de la demande de stages.

Le J70 a été caréné avec l'application d'un anti-fouling afin de pouvoir faciliter son utilisation, le bateau étant désormais laissé sur un ponton. L'objectif est de permettre l'utilisation du J70 pour des cours de perfectionnement en complément des cours Surprise et de nous différencier ainsi de certains clubs de la région.

La participation au Festival des Sports mi-août nous a permis d'accueillir près de 50 enfants et de les initier à la pratique de la voile. Nous espérons en revoir certains au printemps.

Pour 2024, l'équipe a souhaité dynamiser les offres de formation proposées par le CVN. Nous avons ainsi travaillé sur de nouvelles offres de stages qui permettront d'attirer un nouveau public. Parmi les principaux changements, le distinguo entre Ecole de Voile (loisir) et Ecole de Sport (compétition), ainsi que la mise en place de cours d'Optimist et RS Feva le samedi. Par cette nouvelle offre, nous espérons attirer un public jeune et consolider notre offre pour les adultes.

La voile handicap et voile loisir

La voile handicap comprend nos activités pour Just for Smiles et l'accueil de Sailability au sein de notre club.

Concernant Just for Smiles, des difficultés de gestion concernant la relation entre notre skipper sur Estavayer et la fondation sont apparues dès le début de saison. Suite à différents entretiens, déplacements sur site et séances, eu égard également à nos objectifs stratégiques, nous avons pris la décision en octobre dernier d'arrêter nos activités de sorties catamarans sur le site d'Estavayer. Un point de situation sera fait sur Neuchâtel en fin de saison 2024.

Concernant Sailability, une Convention a été établie et signée entre le CVN et Sailability. En fin de saison, Pascale Maurissen, la responsable de la branche neuchâteloise de cette association, a quitté notre comité, pour se concentrer plus intensément sur ses activités de Sailability.

Plusieurs propositions de sorties et d'activités voile loisir ont été proposées durant la saison, avec peu d'intérêt de la part de nos membres. Nous allons donc réduire et redéfinir nos offres quelque peu pour 2024.

Infrastructure et personnel

Pour les infrastructures, déjà signalé en introduction (voir également le rapport de la Commission bâtiment), le renouvellement du droit de superficie pour 5 ans nous permet de continuer sur un statu quo. Au niveau du personnel, à noter le remplacement de la secrétaire, Jessica Morant nous a rejoint en cours d'année. Charles Martinez entame sa dernière année. Les choix quant à son remplacement et la stratégie générale du club sont encore en discussion.

Finances du club

Une année 2023 conforme aux prévisions. Les budgets 2023 ont été bien tenus avec un bénéfice d'exploitation de CHF 64'630.15 pour le « Garage » et une perte de CHF 46'111.73 pour le « Cercle ». Le bénéfice budgété pour le « Garage » était de CHF 60'000.00 et la perte budgétée pour le « Cercle » était de CHF 50'000.00.

Suite à la décision de la Ville de Neuchâtel de ne prolonger le droit de superficie que pour cinq ans, la réserve pour projet bâtiments de CHF 280'000.00 a été dissoute et une « Réserve réorientation CVN 2029 » a été maintenue afin de couvrir les charges particulières qui seront occasionnées d'ici à 2029 par l'abandon des bâtiments et la mise en place d'une nouvelle stratégie pour les activités du club.

5. Rapport du responsable de la commission bâtiment – Philippe Inversin

Le nouveau comité élu à l'Assemblée Générale 2023 a décidé de revoir le mandat de la commission bâtiment, ainsi que sa composition en regard des enjeux importants annoncés pour ces prochaines années avec la renégociation de la convention de droit de superficie entre le club et la Ville de Neuchâtel. Par courriel du 8 juillet 2023, le président du Cercle de la Voile de Neuchâtel a informé les personnes concernées de la nouvelle composition de cette commission.

Composition de la commission bâtiment dès juillet 2023 :

Philippe Inversin : président de la commission, membre du CVN

André Haenni : représentant du comité du CVN

Cédric Bart : architecte, membre CVN

Jacques Perret : membre du CVN

Jean-Luc Dreyer : membre du CVN

Le mandat confié à cette commission tient dans l'évaluation de différentes options à évaluer en vue de discussions avec la Ville de Neuchâtel et présentation aux membres du club le moment venu.

En date du mercredi 9 août 2023, le président du CVN et le président de la commission bâtiment ont été invités à rencontrer une délégation de la Ville de Neuchâtel pour évoquer les projets de la Ville quant à la reprise des bâtiments du CVN à l'issue de l'échéance de la convention actuelle, soit au 31 décembre 2024. Lors de cette séance, le président du CVN et le président de la commission bâtiment ont pu présenter et défendre les intérêts du club, ainsi que demander des compléments d'information, notamment concernant des questions fiscales en cas de rachat des locaux actuels du CVN, conformément à la convention.

La commission bâtiment s'est rencontrée en séance le 28 août 2023 pour faire le point suite à la rencontre avec la Ville et évoquer les scénarios possibles à présenter à la Ville. Une deuxième rencontre a eu lieu le 28 septembre 2023 dans une séance comprenant les membres de la commission bâtiment et les membres du comité pour prendre connaissance d'un projet de nouvelle construction présentée par le bureau d'architecte IDOS. Lors de cette séance, décision a été prise d'envoyer un courrier à la Ville pour solliciter une nouvelle séance et évoquer différents scénarios en accord avec le projet de modification du plan d'aménagement du port et questionnant également le calendrier de réalisation envisagé par la Ville en regard de l'échéance de la convention de droit de superficie en 2059 entre la ville et le canton.

Par courrier du 17 novembre 2023, la Ville a répondu que le développement de la zone à court terme n'était pas envisageable, mais validait la possibilité évoquée le 9 août d'une prolongation à court terme, soit 5 ans de la convention de droit de superficie et qu'un arrêté avait été promulgué en ce sens par le Conseil communal le 6 novembre 2023.

La commission bâtiment s'est retrouvé pour une dernière séance le 13 décembre 2023 en présence du comité pour décider de la suite à donner au dernier courrier de la Ville. En l'état, il est estimé préférable pour le club de rester en possession de ses locaux pour 5 ans supplémentaires, de manière à rester partie prenante du dossier de réaménagement de la zone du port, ce qui ne serait plus forcément le cas si la convention de droit de superficie n'était pas renouvelée. Décision a été prise d'informer les membres du club lors de l'AG ordinaire du mois de mars 2024 de l'état de suivi du dossier.

Echéancier relatif au prolongement de droit de superficie :

Février 2024	Réponse du club à la Ville de Neuchâtel
Printemps 2024	Signature de l'acte notarié relatif au prolongement de la convention de droit de superficie pour 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

Le Cercle de la Voile de Neuchâtel a eu par ailleurs confirmation que, par l'intermédiaire du Service des sports et de l'urbaniste communal, il serait régulièrement tenu au courant de l'avancée du dossier d'aménagement du port.

Points financiers en suspens :

- Aujourd'hui, en cas de cession du bâtiment à la ville, le taux d'imposition fiscale sur le bénéfice engrangé avoisinerait les 11.5% selon la législation actuelle ;

Exemple: bénéfice de 1'000'000.00 francs ->environ 105'000.00 francs d'impôts (i.c. IFD)

- Le prix de rachat du bâtiment n'est pas connu et difficilement estimable, car basé sur la valeur vénale (dans une zone d'intérêt public), une expertise est en cours. La marge d'appréciation peut être grande. Il n'est donc pas possible de donner un chiffre actuellement.

Enjeux pour la suite :

Clarifier les perspectives du club par rapport à la nouvelle échéance :

- Rester informé de l'avancée du projet du Nid-du-Crô.
- Conserver un positionnement fort dans le port en continuant à faire valoir les acquis actuels sur notre bâtiment ;
- Maintenir le système de financement du club actuel, soit la conservation du bâtiment et du droit de superficie y relatif. Voir d'ici 3-4 ans l'avancé des projets de la ville et voir s'il est possible de renégocier.
- Préparer un changement d'approche pour le financement des activités du club ;
- Redimensionner l'activité
- Développer des sources de financement autres que l'immobilier
- Développer une nouvelle stratégie de club. Ce changement va indubitablement engager une nouvelle époque

Romain Walt demande si le club peut envisager bénéficier d'une nouvelle prolongation dans 5 ans car le projet de la ville ne sera probablement pas abouti. Philippe affirme que la ville peut reprendre le bâtiment dans 5 ans même si la ville n'est pas prête.

Un membre demande ce qu'il adviendra du hangar lors de la reprise du bâtiment.

La ville souhaite que la zone reste prioritaire pour l'activité nautique et activité de port. Il faudra voir comment la ville gère la situation.

M. Perrenoud conseille d'inclure dans le comité une personne qui s'y connaisse bien dans le bâtiment afin de ne pas se laisser marcher dessus par la ville. Le président informe que Cédric Bart, architecte, nous aide dans ce dossier.

La ville a mandaté un bureau d'expert pour avoir une estimation officielle qu'elle recevra bientôt. Le CVN pourra demander une estimation officielle de son côté également, afin de pouvoir comparer.

6. Rapport des trésorier – Georges Schneider et Philippe Krebs

Présentation des comptes 2023

Les comptes 2023 ont été publiés sur notre site avec les documents disponibles et tous les détails des comptes pour l'Assemblée Générale.

Le trésorier remercie chaleureusement Georges Schneider pour la tenue de la comptabilité et l'établissement des comptes 2023 de notre club.

Compte d'exploitation du Garage

On peut relever des produits pour CHF 152'880.70.– alors que le budget en prévoyait CHF 150'000.00.–. Pour l'exercice précédent, ces mêmes produits avaient été de CHF 139'638.45.–. Le total des charges s'élève à CHF 88'250.55.– pour un budget de CHF 90'000.00.–. Le résultat d'exploitation est un bénéfice de CHF 64'630.01.– après des amortissements comptables de CHF 7'000.– alors que l'exercice précédent se soldait par un petit bénéfice de CHF 5'056.01.–.

Il faut relever que suite à la décision de la Ville de Neuchâtel de ne prolonger le droit de superficie que pour cinq ans, la réserve pour projet bâtiments n'a plus de sens. Elle a donc été dissoute. Toutefois, une réserve "Réorientation CVN 2029" est maintenue d'un montant de CHF 60'000.– afin de couvrir les charges qui seront occasionnées d'ici 2029 par la cession des bâtiments et la mise en place d'une nouvelle stratégie pour les activités du club. Finalement le résultat net de l'exercice est un bénéfice de CHF 284'630.15.–.

Compte d'exploitation du Cercle

Même exercice pour le « Cercle » avec des produits de CHF 185'410.84.– pour un budget de CHF 187'000.00.–. Les dépenses se sont élevées à CHF 231'522.57.– pour un budget de CHF 237'000.00.– alors que l'exercice précédent avait vu les dépenses se monter à CHF 213'909.95.–. L'exploitation des catamarans J4S n'a pas permis cette année de couvrir la totalité des frais d'exploitation des bateaux et des charges salariales de Benoît Widlöcher et Fred Le Moigne, ce dernier assumant en plus des cours pour le compte de la formation, notamment le mercredi après-midi, ainsi que différents travaux pour le club. Le déficit est de CHF 3'545.80.–. L'engagement d'un chef de base et la volonté du « Cercle » de développer le secteur de la formation ont abouti pour le treizième exercice à un déficit de CHF -49'211.11.–. Il y a lieu également de relever que l'activité déployée pour le hangar et les dortoirs n'est pas valorisée. L'exercice boucle avec une perte de CHF 46'111.73.– pour une perte budgétée de CHF 50'000.00.– alors que l'exercice précédent se soldait par une perte de CHF 28'055.70. Le résultat cumulé du «Garage» et du «Cercle» est finalement un bénéfice de CHF 18'518.42.– après des amortissements comptables de CHF 16'225.50.–

Bilan cumulé du Garage et du Cercle

Un total de bilan de CHF 603'106.07.– composé à l'actif de CHF 248'727.83.– de liquidités, de CHF 17'376.24.– de débiteurs et actifs de régularisation, de CHF 82'002.00.– de véhicule, bateau et mobilier et de CHF 255'000.00.– de valeur d'immeuble et de réaménagement du bar. Au passif, CHF 88'803.70.– de dettes à court terme et CHF 60'000.00.– de réserve "réorientation CVN 2029". Les fonds propres de notre cercle s'élevèrent au 31 décembre 2023 à CHF 454'302.37.–.

Fonds de roulement

Le fond de roulement au 31 décembre 2023 s'élève à CHF 177'300.37.– en augmentation de CHF 15'518.42.– par rapport à l'année précédente.

Note club se maintient donc en bonne et même excellente santé financière.

7. **Rapport des vérificateurs de comptes (Joël Broye et Jean-Luc Dreyer)**

Jean-Luc Dreyer prend la parole.

Mesdames et Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été confié par l'Assemblée Générale 2023, nous avons vérifié, par sondages, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 du « Cercle de Voile » de Neuchâtel.

Sur la base de nos contrôles, nous avons constaté que les pièces justificatives concordent avec la comptabilité et que celle-ci est tenue avec exactitude.

Nous proposons donc à l'Assemblée d'approuver les comptes qui vous sont soumis et de donner décharge au comité et à son trésorier en les remerciant du travail effectué.

Le président les remercie et passe au vote de l'approbation des comptes.

8. **Approbation des comptes de l'exercice 2023**

Les comptes 2023 sont approuvés à l'unanimité.

9. **Décharges aux organes responsables**

La décharge aux organes responsables est acceptée à l'unanimité.

10. **Présentation du budget 2024**

Le trésorier présente le budget qui sera équilibré pour 2024.

Compte Garage

Le compte garage est bénéficiaire de CHF 60'000.– avec CHF 149'700.– de recettes et CHF 89'700.– de charges.

Compte du Cercle

Les recettes seront de CHF 140'000.– pour CHF 195'000.– de charges.

Il est à prévoir un bénéfice pour l'exercice 2024 de CHF 5'000.– après des amortissements comptables de CHF 15'000.–

Pour le Catamaran Just4Smile, les entrées ainsi que les dépenses ont été réduites de moitié par la fin des activités voile handicap sur Estavayer.

Le budget tel que présenté est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

Pour l'année 2024 la comptabilité du club se fera sur le programme comptable Abaninja par la secrétaire avec la supervision de l'ancien trésorier.

Le nouveau plan comptable est en cours d'élaboration et finalisation et rassemblera les comptes du «Garage» et «Cercle» dans une seule comptabilité appropriée. Cela fait sens au vu de la cession du bâtiment à la ville après la prolongation de 5 ans du droit de superficie

11. Approbation du budget 2024

Le budget 2024 est approuvé à l'unanimité

12. Fixation des cotisations 2025

Les cotisations 2024 ont été votées l'année passée.

Cependant, nous connaissons pour 2024 déjà, deux hausses de cotisation et contribution faisant partie intégrale des cotisations de nos membres :

- Cotisation Swiss Sailing: augmentation de 20.– CHF. La cotisation passe ainsi de 60.– CHF à 80.– CHF. De plus, il y aura une nouvelle cotisation Swiss Sailing pour les juniors qui s'élèvera à 20.– CHF.
- Contribution FVLJ passent de 5.– CHF à 10.– CHF.

Après discussion au sein du comité, nous vous proposons une hausse des cotisations pour 2025 (2024 ayant été votée l'année dernière) de 10.00.– CHF, à l'exception des juniors et des jeunes. Ce montant sera entièrement consacré au renouvellement de nos bateaux formations (constitution d'une réserve).

Proposition de cotisation pour 2025

Membre	Finance d'entrée e)	Cotisation 2023	Cotisations 2025			
			Cotisation club c)	Cotisation SUI Sailing yc SST a)	Contribution FVLJ b)	Total 2025
Actif voile	100 CHF	185 CHF	130 CHF	80 CHF	10 CHF	220 CHF
Actif hélice	100 CHF	115 CHF	125 CHF			125 CHF
Plaisance voile	100 CHF	120 CHF	125 CHF		10 CHF	135 CHF
Famille voile, yc un junior	100 CHF	250 CHF	190 CHF	100 CHF	10 CHF	300 CHF
Famille hélice	100 CHF	160 CHF	170 CHF			170 CHF
Jeune 18-25 ans	100 CHF	120 CHF	55 CHF	80 CHF	10 CHF	145 CHF
Junior jusqu'à 18 ans d)	-	40 CHF	40 CHF	20 CHF		60 CHF
Ami ou passif	-	30 CHF	35 CHF		10 CHF	45 CHF
Membre d'honneur	-	65 CHF	-	80 CHF	10 CHF	90 CHF

Remarques:

- a) la cotisation swiss sailing passe de 60 à 80 chf pour 2024
- b) la cotisation FVLJ soutien aux juniors passe de 5 à 10 chf pour 2024
- c) Pour 2025, le CVN augmente ses cotisations de 10 chf, réserve investissement formation matériel
- d) Swiss sailing introduit une cotisation juniors de 20 chf
- e) Finance d'entrée inchangée
- f) cotisation CVN inchangées pour les Jeunes et Juniors

Le président laisse à présent place aux questions:

Un membre demande si les membres hélices seront impactés.

Le président répond que les membres hélice n'auront que l'augmentation de 10.- CHF en 2025 car ils ne cotisent ni pour Swiss Sailing ni pour la contribution FVLJ.

Un membre remarque que les 10.– CHF ne représente pas grand-chose.

Romain Walt demande si on a trop de bateaux ou si les bateaux sont tous utilisés.

André répond que le CVN possède assez d'Optimist mais que d'autres bateaux doivent être renouvelés car vieux et mal entretenus. Il faudrait prévoir notamment l'achat de 1-2 Laser, 1-2 RS Feva et 1 Surprise.

Les cotisations 2025 sont approuvées avec deux personnes contre et 4 abstentions.

13. **Nominations statutaires**

a. Démission

Pascale Maurissen, qui souhaite se consacrer à ses activités Sailability.

b. Proposition de Comité

Proposition de Comité CVN 2024 :

L'idée de la présidence tournante, présentée l'année dernière n'a malheureusement pas trouvée preneur, André Haenni est prêt à continuer dans ce rôle.

Une seule proposition de nouveau membre reçue : Jacques Rivier, que nous saluons !

- André Haenni, président
- Yves Flourié, formation
- Roger Filliger, régates
- Olivier Marchand, infrastructure et personnel
- Philippe Krebs, trésorier
- Guillaume Pralong, bâtiments
- Jacques Rivier, promotion et communication

André souhaite faire plus de promotion et communication avec les écoles, médias locaux, etc, afin de rendre les activités du CVN plus connues.

c. Nominations statutaires

- Nouveau membre :

Jacques Rivier. Accepté à l'unanimité

- Prolongation du président :

André Haenni, pour une durée d'une année conformément aux statuts.

Prolongation accepté à l'unanimité.

- Des membres d'Honneur

Jacques Rivier prend la parole : La commission des membres d'honneur propose de nommer Philippe Inversin suite à sa présidence durant 4 ans. Il a également repris la présidence de la commission bâtiment.

Philippe Inversin comme membre d'Honneur est accepté à l'unanimité.

- Vérificateurs des comptes

Joël Broye et Laurent Schneider, ainsi que Christian Zaugg comme assesseur sont acceptés à l'unanimité.

14. **Programme de la saison 2024**

Formation

Lors de la reprise du comité en mars passé, une analyse a été faite et de nouveaux objectifs ont été établis :

- Attirer un nouveau public : ouvrir plus de stages à des jeunes pratiquants afin de les attirer dans les régates
- Elargir l'offre des cours : Il est difficile de garder les personnes une fois qu'ils passent leur permis. L'idée est de proposer des options sur le J70.
- Pérenniser la forte demande pour les cours adultes
- Se différencier de la concurrence (Ichtus)
- Faire naviguer nos bateaux et nos membres

Changements pour 2024 :

- Différencier école de voile et école de sport.
- Offre de stages le samedi afin d'attirer des nouveaux en école de voile.
- Nouveaux supports proposées (RS Feva et J70)
- Surprise en libre accès le weekend

Nous espérons voir plus de jeunes dans nos cours. Pour ce faire, l'offre des cours de l'école de voile a été doublée. Des cours ont été rajoutés le mercredi après-midi, samedi matin et samedi après-midi. Un flyer a été envoyé aux écoles via Pronote. Nous espérons quelques nouvelles inscriptions !

Pour l'école de sport, la cotisation est obligatoire.

Elle ne l'est pas pour l'école de voile.

Les prix pour l'école de voile ont été baissés pour les juniors et augmentés pour les adultes.

Un tarif demi-saison a été introduit pour les jeunes afin d'encourager les essais. Le but étant de donner plus de flexibilité.

La mise à disposition du Surprise pour les membres avec permis Voile fait partie des nouveautés. Une application sera utilisée pour la réservation du bateau. Fred aura la responsabilité du Surprise ainsi que de la gestion du matériel.

Yves souhaite développer le contact avec les écoles. L'arrivée de Jacques au comité sera un vrai point fort pour la communication.

Yves encourage les membres à promouvoir le club

Régates :

Éléments très important pour le « Cercle de la voile ». Il est primordial que les membres viennent aider lors de ces régates. Roger explique l'intérêt de ces régates d'ouverture et de clôture. L'idée étant de sortir tous les bateaux et de faire un repas ensemble.

Programme – saison 2024

Première régates du mercredi:	24 avril
Raid d'ouverture CVN:	04 mai
Championnat de Suisse ILCA + Europa Cup	09-12 mai
Farewell	25 mai
Joran Lourd	05-07 juin
Joran Léger	17-21 juin
Suisse Sailing League	29-30 juin
Solitaire FELCO	7 septembre
C3L	14-15 septembre
Dernière régates du mercredi	25 septembre
Fondue régates du mercredi	02 octobre
Raid de clôture CVN	26 octobre

Organisation régates du mercredi

Roger dévoile le programme des régates du mercredi avec la liste des bénévoles.

Date	Responsable Comité	Organisateur 1	Organisateur 2	Organisateur 3	Organisateur 4
24 avril	Roger Filliger	Roger Filliger	Frédéric Maier		
1 mai	Roger Filliger		Eric Jurt – équipage Code Barre		
8 mai	tbd		Olivier Schaffter - Equipage CPLN		
15 mai	Roger Filliger	Philippe Inversin	Romain Walt	Arthur Kunzer	
22 mai	Roger Filliger		J70-CVN		
29 mai	Roger Filliger	Jean-Luc Dreyer	Roger Filliger		
05 juin	Roger Filliger	Joran lourd du 5 au 7 juin (la régates du mercredi n'aura pas lieu)			
12 juin	Roger Filliger	Michel Rottet + équipage			
19 juin	tbd	Joran léger du 17 au 21 juin (la régates du mercredi n'aura pas lieu)			
26 juin	Roger Filliger	J.-F. de Cerjat – J70			
3 juillet	Roger Filliger	Roger Filliger	Mark Jones		
		Pause			
21 août	Roger Filliger	Andreas Gerber	Adrian Hofmann	Philippe Gossin	
28 août	Roger Filliger	Jacques Rivier	Leya Perrenoud	Joël Broye	
04 septembre	tbd	Yves Flourié	Félix Filliger		
11 septembre	Roger Filliger	Philippe Krebs	Olivier Marchand		
18 septembre	Roger Filliger	Olivier Schaer - équipage de Linossito SUI911			
25 septembre	Roger Filliger	tbd	tbd		
2 octobre	tbd		Souper fondue		

15. **Hommage aux membres décédés :**

Micheline Spichiger

16. **Hommage aux jubilaires**

60 ans : Pierre Walt – Madeleine & Gilbert Perrenoud

40 ans : Pierre Gilli – Laurent Inversin – Raymond Perrin

17. **Hommage pour services rendus**

Joël Broye – Georges Schneider

18. **Membres au 31 décembre 2023**

Total de 256 membres

Actif voile : 94

Voile Famille : 44 - dont 10 enfants ou juniors et 14 partenaires

Plaisance : 36

Enfant : 18

Junior 18-25 : 7

Hélice : 4

Hélice famille : 6 - dont 3 partenaires

D'honneur : 16 - dont 6 partenaires

Amis : 31 - dont 2 partenaires

Admissions 2023 ► 23 (y.c. juniors)

Démissions 2023 ► 20 (y.c. juniors)

Mutations 2023 ► (vers plaisance ou ami)

19. **Divers et propositions émanant des membres**

- Aucune proposition n'est parvenue au comité
- Divers :
- Nouveau système comptable implémenté :
- Factures envoyées par courriel, lorsque adresse connue
- Stratégie CVN 2025+
- En cours d'élaboration
- Priorités : formation juniors, organisation de régates

Le président souhaite la bienvenue à Jessica Morant et remercie Nathalie Villaverde pour les services rendus.

Le Président lève la séance après avoir remercié chaleureusement toutes les personnes présentes.

La séance est levée à 20h25.

Fait par Jessica Morant

Formulaire hangar été 2025

Période de location

La période de location d'été est de début mai à mi-août.

Le hangar est réservé de mi-août à mi-octobre pour la confection des chars du corso fleuri de la Fête des Vendanges.

Prix de location

Le prix de la location se calcule au m² de la surface utilisée. Le tarif diffère selon la période de location.

Ces prix comprennent l'eau et l'électricité nécessaires à un entretien normal.

Tarif membres

Période de location d'été : CHF 13.– le m²

Tarif non-membres

Période de location d'été : CHF 21.50 le m²

Déchets

L'évacuation des déchets incombe aux locataires de la place, qui devra être rendue propre.

Réservations

Votre demande de réservation du hangar est à effectuer au moyen du formulaire se trouvant sur notre site internet (<https://www.cvn.ch/hangar>).

Conditions de location du hangar

Objet de la location

Le Cercle de la Voile de Neuchâtel, ci-après désigné par « le bailleur », remet au locataire, ci-après désigné par le « preneur », la surface nécessaire pour y entreposer bateau, remorque ou ber, ci-après désigné par « emplacement » selon réservation, pour la période indiquée.

Période de location

La période de location d'hiver commence à mi-octobre et se termine fin avril. La période de location d'été commence début mai et se termine à la mi-août.

Prix et facturation

Le loyer de l'emplacement est fixé par m² de surface. Le titulaire du permis de navigation du bateau ou de la remorque détermine le tarif appliqué (membre ou non-membre). Le preneur s'engage à payer le loyer facturé dans les 30 jours à réception de la facture.

Pour chaque rappel, il sera facturé CHF 20.—.

Cession et sous-location

Il ne pourra faire aucune cession de bail, totale ou partielle, ni aucune sous-location à qui que ce soit, même si la chose pour laquelle l'emplacement a été loué est retirée avant l'échéance du bail.

Travaux par des tiers

En cas d'utilisation d'une place libre, l'artisan ou l'entreprise qui exécute des travaux à titre professionnel sous le hangar se verra facturer un loyer de 150% du tarif non-membre pendant la durée des travaux. Dans le cas où un artisan ou une entreprise exécute des travaux à titre professionnel, sur un bateau dont le propriétaire est déjà preneur d'un emplacement, le preneur se verra facturer une majoration de 50% au loyer prévu pour la durée des travaux.

Libération à l'échéance

Le preneur doit libérer la place occupée sous le hangar à la fin de la période de location. Ce délai passé, l'échéance du contrat sera automatiquement prolongée pour la période suivante, au tarif en vigueur, par période d'un mois. Pour la période d'été, le hangar doit être impérativement libre de tout bateau, remorque ou ber, dès la mi-août. Le cas échéant, le bailleur peut faire déplacer ou évacuer le matériel aux frais du preneur, sans avertissement.

Manutention

Toutes les manutentions de bateaux, remorques, ber, matériel sont faites par le preneur ou confiées par ce dernier à une entreprise tierce. Les frais en découlant sont à régler par le preneur directement auprès de l'entreprise concernée. Le CVN ne fait aucune manutention pour le preneur.

Responsabilité

L'entreposage de bateaux, remorques, ber, matériel, etc. est fait aux risques et périls du preneur, sans engagement pour le bailleur. Le preneur s'engage à respecter la propriété des locataires voisins. Il est responsable des dégâts qu'il aurait pu leur causer par sa faute. Le preneur s'engage à maintenir les lieux loués constamment propres et en bon état d'entretien, et à ne pas les utiliser dans un autre but que celui pour lequel ils sont loués. Le preneur s'engage à respecter les directives communales, cantonales et fédérales sur la protection de l'environnement et du bruit. De plus sous le hangar il est interdit de: -laver son bateau à grande eau ou à l'aide d'appareils à eau sous pression; -d'utiliser tout appareil constituant une source de chaleur (par exemple: lampe ou fer à souder, chauffage à gaz, etc.); -d'entreposer toute matière inflammable tels que bidons d'essence, diesel, bonbonne de gaz, etc.; -d'effectuer des opérations de sablage.

Droit applicable

Le for de toute action en justice est à Neuchâtel.

DUVOISIN NAUTIQUE

& SPORTS

Depuis plus de 25 ans!

dériveurs - catamarans - kayaks...

vêtements - accastillage...

réparations - construction...

www.duvoisinnautique.ch

Colombier/NE - 032 841 10 66 - info@duvoisinnautique.ch

